



Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de

Montereau et ses Environs

COMITE SYNDICAL

Le mercredi 23 mars 2022

Afférents au comité syndical :	42
Présents	29
Pouvoirs	01
Qui ont pris part aux délibérations :	30

Date de la convocation et affichage : 16/03/2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 23 mars 2022, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes polyvalente sur la commune de Laval en Brie (77148), sous la présidence de M. Damien BUZZI, Président.

Sont présents :

Barbey : M. Jean-Luc BAILLET et M. Eric BOURBIGOT ; *Blennes* : Mme Stéphanie PRISE et M. Laurent YONNET ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE et M. Alain DEMELUN ; *Cannes-Ecluse* : Mme Martine PRE ; *Chevry en Sereine* : Mme Muriel PLANADE et M. Didier FOURDRAIN ; *Diant* : M. Lionel VALLEE ; *Esmans* : M. Robert DEVAUX ; *Forges* : Mme Adeline BOUSSAC et M. Damien BUZZI ; *La Grande Paroisse* : Mme Roselyne TRUKAN et M. Jean-Claude GALLOIS ; *Laval en Brie* : M. Patrick CHON ; *Marolles-sur-Seine* : Mme Michèle HONDERLIK et M. Michel DALIBON ; *Misy- sur-Yonne* : Mme Guylène AURORE ; *Montereau-Fault-Yonne* : Mme Mélanie MAIROT et M. Ertan BELEK ; *Montmachoux* : M. Patrick JACQUES ; *Noisy-Rudignon* : Mme Natacha FLORES et Mme Nathalie ROCHEREUX-SOLVAR ; *Saint Germain Laval* : M. Christophe FAGIS ; *Salins* : Mme Lydia BRUN et M. Jacky PEPIN ; *Thoury-Férottes* : Mme Djamila ARMOUR-BARRAULT et M. Pascal MARTINEZ.

Absents excusés :

Cannes-Ecluse : M. Philippe SMORAG ; *Courcelles-en-Bassée* : M. Jean-Luc AUZOU et M. Alain VERNIN ; *Diant* : Mme Chantal GODON ; *Echouboulains* : M. Mathias VIGIER et M. Michel LEGEAY ; *Esmans* : M. Jean-Jacques BERNARD ; *Montmachoux* : M. Bernard CRETON ; *Misy- sur-Yonne* : M. Sébastien BORG ; *Saint Germain Laval* : Mme Djamila GITTON ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Marie-Annick ROUSSELET et Mme Stéphanie LESELLIER.

Pouvoirs :

Laval en Brie : Mme Geneviève DALBART a donné pouvoir à M. Patrick CHON

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Président, Damien BUZZI constate que le quorum est atteint. Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Nomination du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du comité syndical du 17 février 2021
- Rapport d'orientations budgétaires
- Questions diverses

M. Damien BUZZI :

Nous vous remercions d'être tous présents, et d'avoir répondu en nombre, pour ce comité syndical un peu exceptionnel, et nous remercions Monsieur le maire et Patrick CHON de nous recevoir sur la commune de Laval en Brie.

Nomination du secrétaire de séance

M. Damien BUZZI :

Le dernier secrétaire étant une secrétaire de la commune de la Grande Paroisse, comme d'habitude, nous suivons la liste et je vous propose pour ce soir de demander à Patrick CHON s'il accepte d'être notre secrétaire de séance. ...

Patrick, ... Oui, nous avons donc notre secrétaire de séance pour ce soir que nous remercions.

Approbation du compte rendu du comité syndical du 17 février 2022

M. Damien BUZZI :

Je vous propose maintenant d'approuver le compte rendu du dernier comité syndical qui s'est tenu le 17 février 2022, qui vous a été envoyé avec les documents de la convocation...

Avez-vous des remarques, des annotations sur ce document qui vous a été transmis ?

Nous allons donc pouvoir passer à l'approbation de ce compte- rendu...

Des questions ? Non... ce compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Rapport d'orientations budgétaires et Débat d'orientations budgétaires

M. Damien BUZZI :

Nous nous sommes réunis le 17 février à Thourry-Férrottes afin d'évoquer le débat d'orientations budgétaires.

Chaque année, le budget primitif doit être précédé dans les 2 mois, pour les intercommunalités comprenant au moins une commune de 3500 habitants, d'un débat sur les grandes orientations du budget. Ce débat précise les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière financières, de fiscalité, des engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la dette.

Ce débat a donc eu lieu au mois de février, mais il s'avère qu'après différents échanges avec le contrôle de légalité, notre rapport devait faire apparaître des éléments complémentaires et reprendre dans le détail un certain nombre d'informations. Soit, nous laissons le débat budgétaire en l'état, soit nous provoquons un comité syndical enfin de compléter ce dernier.

Nous avons décidé de choisir la 2e solution en vous apportant un document bien plus détaillé. Il est donc proposé ce soir d'évoquer à nouveau ce rapport d'orientations budgétaires.

Toutefois, pour éviter d'être redondant et répétitif dans la mesure où nous avons eu ce débat, il y a quelques semaines, et que j'ai pu vous exposer en détail concernant les directives proposées pour notre syndicat, de reprendre de manière synthétique nos orientations ; cela vous convient-il ?

Vous avez tous été destinataires de ce rapport d'orientations budgétaires.

Je vous propose donc de le reprendre...

Monsieur Ertan BELEK :

Est-ce qu'un support va être distribué à la fin de cette réunion ?

Monsieur Damien BUZZI :

Le document vous a déjà été distribué...

Madame Mélanie MAIROT :

... Oui, nous l'avons déjà reçu...

Séance du 23 mars 2022

Comité syndical SITCOME

Rapport d'orientations budgétaires

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRE, le DOB doit faire l'objet d'un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Ce rapport, prévu par Les articles L 2312-1 et D 2312-3 du CGCT, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018 a par ailleurs apporté les précisions suivantes : à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, ainsi que les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- à la structure des effectifs ;
- aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- à la durée effective du travail.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'État à l'appui de la délibération actant la tenue du DOB. Le rapport est mis à la disposition du public dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

M. Damien BUZZI :

Concernant l'égalité hommes-femmes, l'égalité est respectée puisque nous avons au sein du SITCOME, la parité équilibrée avec 2 hommes et 2 femmes. Également, vous retrouverez un certain nombre d'éléments, entre autres, sur les salaires et des compléments d'information concernant le personnel.

PERSONNEL

Rapport « égalité hommes/femmes »

Depuis le 1er janvier 2016, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants doivent présenter, préalablement au

débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (article L2311-1-2 et D2311-16 du code général des collectivités territoriales).

PARITE DES EMBAUCHES HOMMES FEMMES AU SITCOME- travail effectif

FEMMES : 2 HOMMES : 2

SALAIRES ET INDEMNITES RECAP 2022

	6336 cot CDG	64111 net tit	64112 NBI sup fam	64118 autres indemnités	64131 SALAIRES CONTRATS	6451 URSSAF	6453 RETRAITE	6478 chq dejeuner	64552 MUT
3 SURNOMBRES	100	11 000	1 200	500		3 500	5 000		
TITULAIRES	2000	13 560		11 000	81 160	52 000	18 000	11 000	5000
ELUS	300								
PASRAU		1 440			3 840				
TOTAL	2 400	26 000	1 200	11 500	85 000	55 500	23 000	11 000	5 000

6531 élus	6533 retraite élus	6534 urssaf élus
18 600	9 000	4 800

ETAT DU PERSONNEL

	NB	MISE EN SURNOMBRE AU 19/04/2022	ACTIF	TEMPS PLEIN 35h	TEMPS PARTIEL		Catégorie		CDI
					NB	TAUX	A	C	
FONCTIONNAIRES	4	3	1	1				4	
CONTRACTUELS	3		3	2	1	74,29%	1	2	3

M. Damien BUZZI :

Pour les règles de déversement des cotisations des communes, la contribution des communes membres aux dépenses est déterminée d'une part par les frais de fonctionnement administratifs et le transport à la demande qui est réparti au prorata du nombre d'habitants par commune et d'autre part par une contribution aux charges d'exploitation au réseau SiYonne pour les lignes régulières avec 50 % au prorata du nombre d'habitants et 50% au prorata de la fréquence du nombre des passages de bus sur chaque commune.

REGLES DE DEVERSEMENT DES COTISATIONS DES COMMUNES

POPULATION SITCOME

FREQUENCE DES DESSERTES PAR COMMUNES

Règles de déversement des cotisations pour les communes

La contribution des communes membres aux dépenses restant à la charge du Syndicat (prévue à l'article L 5212-19 du Code Général des Collectivités Territoriales) est déterminée de la façon suivante :

1°) Frais de Fonctionnement administratif et Transport A la Demande

L'ensemble des frais sera réparti au prorata du nombre d'habitants (population totale du dernier recensement publié).

2°) Contribution aux charges d'exploitation du réseau SiYonne - lignes régulières

- 50 % au prorata du nombre d'habitants (population totale du dernier recensement publié).

- 50 % au prorata de la fréquence des services utiles (aller et retour) propres à chaque commune.

M. Damien BUZZI :

Vous avez été destinataires de ces tableaux reprenant ces éléments et si vous avez détaillé ces documents, vous avez d'ores et déjà le montant de vos cotisations pour 2022. Un nouveau document vous a été

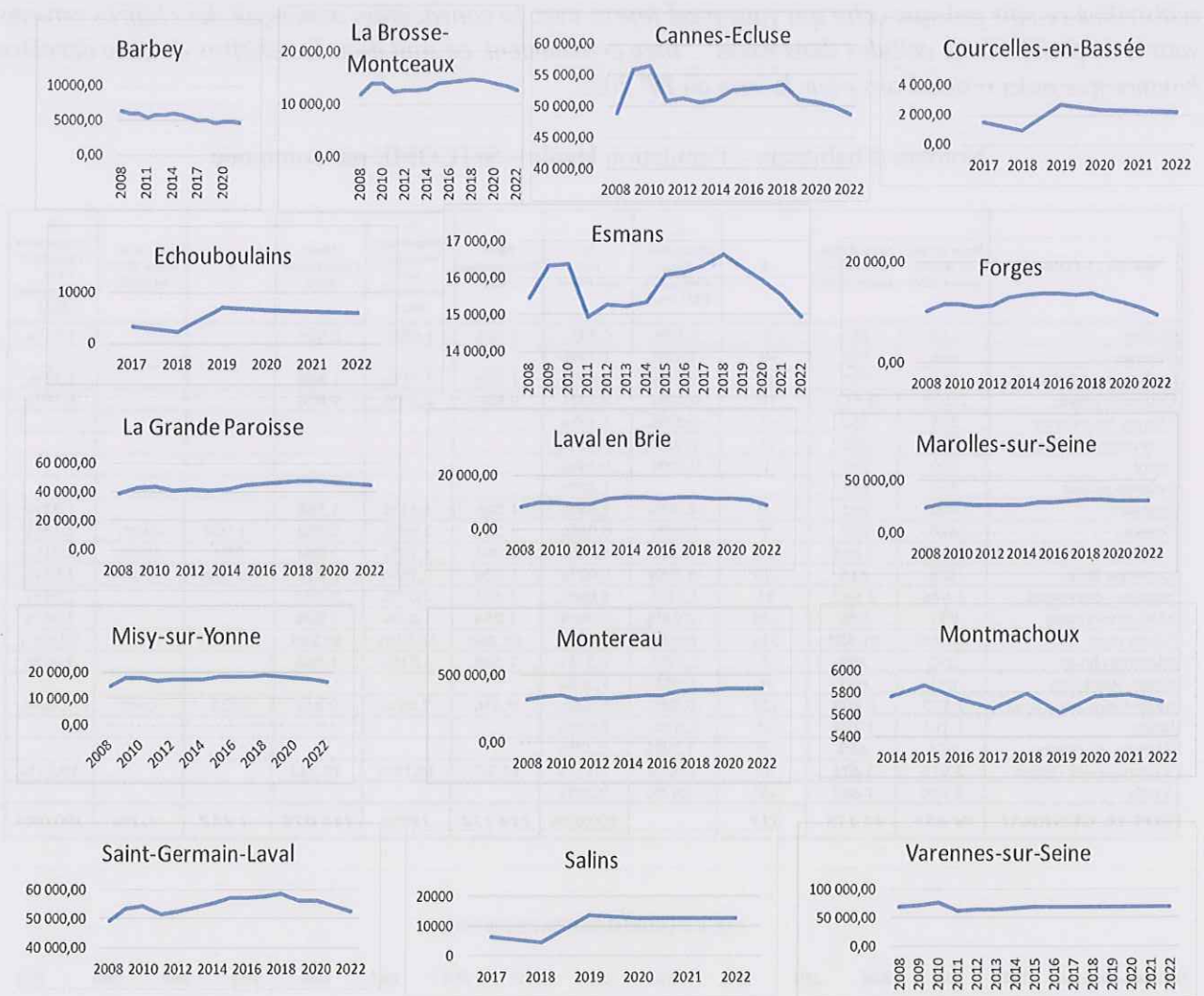
redistribué ce soir puisque celui qui vous a été fourni avec la convocation annonçait des chiffres erronés suite à un problème de cellules dans Excel... Bien évidemment, ce sont donc les chiffres de cette dernière bouture que nous retiendrons pour le vote du BP 2022.

Nombre d'habitants – Population légale – SITCOME par commune

NOM DE LA COMMUNE	Nbre d'Hab. en année pleine 2021	Nbre d'Hab. en année pleine 2022	#	% d'augmentation-diminution 2021/2022	% part commune	Nbre Fréquences 2021	% fréquences réparties sur communes 2021	Nbre Fréquences 2022	#	% de # entre 2021 et 2022	% fréquences réparties sur communes 2021
Barbey	152	154	2	1,32%	0,34%	2 024	1,68%	2 024			1,71%
Blennes	563	555	-8	-1,42%	1,23%						
La Brosse-Montceaux	766	744	-22	-2,87%	1,65%	1 568	1,31%	1 568			1,32%
Cannes-Ecluse	2 507	2 517	10	0,40%	5,57%	9 836	8,19%	9 836			8,29%
Chevry en sereine	535	532	-3	-0,56%	1,18%						
Courcelles-en-Bassée	204	202	-2	-0,98%	0,45%						
Diant	200	201	1	0,50%	0,44%						
Echouboulains	563	563			1,25%						
Esmans	902	893	-9	-1,00%	1,98%	1 568	1,31%	1 568			1,32%
Forges	425	432	7	1,65%	0,96%	3 536	2,94%	2 532	-1 004	-28,4%	2,13%
La Grande Paroisse	2 844	2 868	24	0,84%	6,35%	2 084	1,73%	2 864	780	37,4%	2,41%
Laval en Brie	433	414	-19	-4,39%	0,92%	3 320	2,76%	2 316	-1 004	-30,2%	1,95%
Marolles-sur-Seine	1 816	1 847	31	1,71%	4,09%	2 484	2,07%	2 484			2,09%
Misy-sur-Yonne	971	943	-28	-2,88%	2,09%	2 204	1,83%	2 204			1,86%
Montereau	20 908	21 422	514	2,46%	47,42%	68 264	56,83%	68 264			57,52%
Montmachoux	252	259	7	2,78%	0,57%	1 568	1,31%	1 568			1,32%
Noisy Rudignon	611	605	-6	-0,98%	1,34%						
Saint-Germain-Laval	2 833	2 808	-25	-0,88%	6,22%	9 436	7,86%	9 212	-224	-2,4%	7,76%
Salins	1 161	1 192	31	2,67%	2,64%						
Thourry Ferrottes	673	664	-9	-1,34%	1,47%						
Varenes-sur-Seine	3 616	3 671	55	1,52%	8,13%	12 232	10,18%	12 232			10,31%
Voulx	1 720	1 687	-33	-1,92%	3,73%						
TOTAL GENERAL	44 655	45 173	518		100,00%	120 124	100%	118 672	-1 452	-1,2%	100,00%

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2008 à 2022

Participation communes	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Barbey	6538,59	6 088,29	6 085,95	5 513,16	5 813,41	5 827,21	6 089,60	5 846,81	5 486,98	5 022,85	5 016,47	4 657,46	4 822,51	4 852,51	4 747,24
Blennes													5 511,72	6 221,68	5 979,64
La Brosse-Montceaux	12 076,45	13 919,43	14 157,14	12 493,32	12 681,15	12 842,28	12 974,00	13 921,62	14 217,18	14 594,86	14 870,96	14 667,27	14 037,57	13 495,71	12 764,57
Cannes-Ecluse	48 946,40	55 987,93	56 713,32	51 047,01	51 500,75	50 663,26	51 081,69	52 795,36	52 976,57	53 200,67	53 546,23	51 166,88	50 761,84	50 141,44	48 796,40
Chevry en sereine													5 199,55	5 912,26	5 731,84
Courcelles-en-Bassée										1 483,28	969,11	2 739,92	2 386,95	2 254,39	2 176,38
Diant													1 941,30	2 210,19	2 165,60
Echouboulains										3 338,87	2 320,12	6 978,80	6 429,91	6 221,68	6 065,84
Esmans	15 447,52	16 348,33	16 396,13	14 944,66	15 293,73	15 234,29	15 361,00	16 091,20	16 177,08	16 348,85	16 634,54	16 290,29	15 932,16	15 538,39	14 931,94
Forges	10 388,95	11 561,71	11 573,70	11 052,14	11 289,19	12 950,47	13 409,61	13 737,06	13 697,74	13 541,54	13 825,32	12 700,27	11 958,44	10 872,41	9 420,31
La Grande Paroisse	39 310,04	43 060,98	43 870,15	40 994,51	41 891,56	41 472,43	41 753,57	44 714,58	45 681,35	46 951,66	48 143,47	47 276,08	46 361,55	45 361,76	45 265,80
Laval en Brie	8 486,13	9 665,74	9 686,87	9 403,82	9 558,11	11 247,39	11 665,01	11 668,43	11 501,58	11 859,80	12 009,25	11 266,24	11 182,05	10 718,35	8 890,92
Marolles-sur-Seine	24 220,52	28 007,54	28 499,44	26 171,98	26 862,20	27 065,92	27 266,97	28 913,18	29 440,05	30 314,46	31 554,90	31 201,85	30 516,01	30 429,30	29 943,55
Misy-sur-Yonne	14 666,35	17 655,94	18 079,41	16 711,00	17 168,63	17 236,40	17 506,94	18 279,57	18 304,13	18 459,15	18 765,73	18 176,28	17 969,18	17 382,17	16 447,06
Montereau	319 233,99	342 827,55	343 391,92	317 512,45	323 486,28	331 238,33	335 162,95	347 209,99	352 652,32	374 435,72	388 637,73	388 869,35	399 916,89	400 694,85	396 165,18
Montmachoux							5 769,86	5 858,80	5 739,82	5 651,08	5 794,19	5 613,37	5 766,07	5 775,58	5 709,73
Noisy Rudignon													6 028,75	6 752,13	6 518,35
Saint-Germain-Laval	49 246,85	53 359,88	54 448,74	51 296,54	52 572,92	54 044,40	55 175,28	57 232,47	57 196,17	57 565,23	58 502,99	56 373,18	56 232,51	54 530,06	52 256,36
Salins										6 305,44	4 459,57	13 552,14	12 825,55	12 830,15	12 842,77
Thourry Ferrottes													6 662,84	7 437,29	7 154,03
Varenes-sur-Seine	69 438,22	71 616,68	75 497,23	61 859,40	63 872,06	64 287,62	65 513,52	68 230,92	68 129,02	68 626,53	69 849,43	69 270,64	69 585,43	69 840,08	68 550,52
Voulx													17 091,22	19 007,63	18 175,97
TOTAL	618 000,00	670 100,00	678 400,00	619 000,00	631 990,00	644 110,00	658 730,00	684 500,00	691 200,00	727 700,00	744 900,00	750 800,00	799 120,00	798 480,00	780 700,00



Mme Muriel PLANADE :

Lorsque l'on regarde le tableau des fréquences, on voit que certaines communes ont des blancs, cela veut-il dire qu'elles ne payent pas ? sur Chevry-en-Sereine par exemple ...

Monsieur Didier FOURDRAIN :

... Oui, nous ne payons pas sur cette part...

M. Damien BUZZI :

Oui, effectivement c'est parce qu'elles n'ont pas de passage de lignes régulières, ces communes ne participent donc pas au niveau de leur cotisation sur ce poste.

Les orientations budgétaires pour 2022 se résument au maintien des recettes de fonctionnement de 2021 composées pour l'essentiel des cotisations des communes pour environ 800 000€ et des droits de passage en gare acquittés par les transporteurs pour 120 000€. Les recettes de fonctionnement n'augmenteront pas et il y aura même une diminution générale des cotisations de l'ordre de 18000€.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, nous retrouverons notre participation au déficit des lignes régulières pour environ 300 000€ et celle au déficit du TAD pour 150 000€.

Les autres dépenses concernent les frais liés à la gestion de la gare routière et de notre future "Maison de la mobilité" ainsi que les dépenses de fonctionnement et communication relatives aux nouveaux services que nous allons progressivement mettre en place en 2022 (location de vélos, autopartage, services à l'intérieur de notre Maison de la mobilité, informations auprès des usagers pour leur permettre une mobilité réussie, etc. ...)

C'est la première fois depuis que je siège au sein de ce syndicat soit 8 ans que le bureau et son président décident de réduire les cotisations.

EMPRUNTS – TABLEAUX PLURIANNUELS- INVESTISSEMENTS- PREVISIONS 2047

Les montants des annuités restent constants, sur toutes les années pendant lesquelles courent les remboursements d'emprunts effectués.

Les taux sont linéaires.

SUIVI DES EMPRUNTS pour 2022

Dossier SITCOME												CUMULS		
Banque	périodicité	date échéance	date de fin	N° emprunt JVS	montant Emprunt	Nature	Montant Total	Capital			Intérêts			
								article	montant	N° mandat	article		montant	N° mandat
DOSSIER COMPTABLE SITCOME 33600														
Crédit Agricole	annuel	07/07/2022	07/07/2026	1	70 000,00 €	Trvx accueil conducteur et parking	7 446,36 €	1641	7 036,06 €		66111	410,30 €		7 446,36 €
Caisse d'épargne	trimestriel	24/03/2022	24/12/2025	2	280 000,00 €	FCTVA repris sur 5ans	14 140,07 €	1641	13 926,87 €		66111	213,20 €		14 140,07 €
		24/06/2022							66111	199,97 €		14 140,07 €		
		24/09/2022							66111	186,73 €		14 140,07 €		
		24/12/2022							66111	173,47 €		14 140,07 €		
Caisse d'épargne	annuel	31/05/2022	31/05/2043	3	700 000,00 €	Trvx MdIM +locaux soc.	36 758,70 €	1641	24 086,76 €		66111	12 671,94 €		36 758,70 €
Crédit Agricole	trimestriel	15/05/2022	15/02/2047	4	240 000,00 €	Trvx MdIM +locaux soc.	462,31 €	1641			66111	462,31 €		462,31 €
		15/08/2022							66111	477,90 €		477,90 €		
		15/11/2022							66111	477,90 €		2 926,88 €		
									66111	0,00 €		0,00 €		
Montant à budgétiser pour 2022							104 632,43 €		89 358,71 €			15 273,72 €		104 632,43 €
DOSSIER COMPTABLE SIYONNE 33601														
Crédit Agricole	annuel	07/07/2021	07/07/2021	1	78 500,00 €	Achat des véhicules BOXER		1641			66111			0,00 €
Montant à budgétiser pour 2022							0,00 €		0,00 €			0,00 €		

L'emprunt concernant le FCTVA qui sera perçu en 2023 permettra le remboursement par anticipation en 2024.

2 présentations pluriannuelles sont donc effectuées, la première avec les tableaux d'amortissement sur 5 ans des emprunts effectués pour les travaux de la maison de la mobilité, la 2e considérant le remboursement par anticipation de l'emprunt effectué sur le FCTVA.

Monsieur Damien BUZZI :

Concernant les emprunts, nous avons actuellement 4 emprunts qui courent, et notamment pour la maison de la mobilité, un premier emprunt de 700000€ qui a été effectué en 2019 ; puis un 2nd que nous avons effectué l'année dernière 240 000€, et l'emprunt du FCTVA de 280 000€ qui sera remboursé dès que nous aurons perçu le FCTVA sur les travaux réalisés.

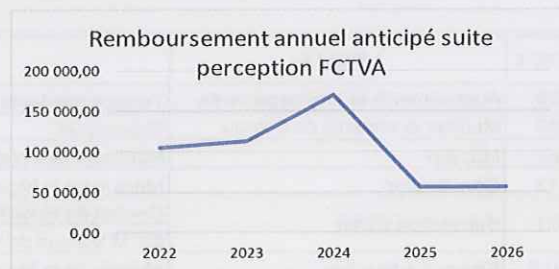
Pour ceux qui utilisent la gare et prennent le train, vous aurez pu constater que les vitrages viennent d'être posés. Nous espérons que le bâtiment pourra héberger très rapidement nos bureaux administratifs, un espace accueil et un espace pour l'information des usagers, une salle de réunion, un local pour le personnel des différents transporteurs, pour les conducteurs qui font fonctionner les réseaux.

Vous le savez, c'est une obligation légale pour nous, de mettre à la disposition des conducteurs, des locaux leur permettant de pouvoir faire des pauses ou tout simplement d'aller aux toilettes, en compensation des droits de passage en gare.

Récapitulatif des emprunts effectués. Tableau pluriannuel sur 5 ans.

Montant des emprunts

1	70 000,00 €	1- Trvx accueil conducteur et parking	FIN juil-26
2	280 000,00 €	2- FCTVA repris sur 5ans	déc-25
3	700 000,00 €	3- Trvx MdIM +locaux soc.	mai-43
4	240 000,00 €	4- Trvx MdIM +locaux soc.	juil-47



EMPRUNTS SITCOME-SIYONNE- ENCOURS DE LA DETTE 2022

Année rembours ment	Dossier comptable	N° EMP RUNT	Nature Emprunt	Nom BQE	Date début	Date fin	Montant emprunt	Remboursement annuel			ENCOURS DETTES RESTANT DUES AU 31/12/2022		
								Capital	Intérêts	TOTAL	Capital	Intérêts	TOTAL
2022	SITCOME	1	Travaux salle repos conducteur	CA	07/2017	07/2026	70 000,00 €	7 036,06 €	410,30 €	7 446,36 €	28 955,53 €	829,91 €	29 785,44 €
		2	Rbnt FCTVA	CE	03/2021	12/2025	280 000,00 €	55 786,91 €	773,37 €	56 560,28 €	168 637,38 €	1 043,16 €	169 680,54 €
		3	Maison de la mobilité	CE	05/2020	05/2043	700 000,00 €	24 086,76 €	12 671,94 €	36 758,70 €	629 106,17 €	142 826,35 €	771 932,52 €
		4	Maison de la mobilité	CA	05/2022	02/2047	240 000,00 €	2 448,98 €	1 418,11 €	3 867,09 €	237 551,02 €	23 005,48 €	260 556,50 €
		TOTAL					89 358,71 €	15 273,72 €	104 632,43 €	1 064 250,10 €	167 704,90 €	1 231 955,00 €	
	SIYonne												

Recapitulatif des échéances- pluriannualité jusqu'en 2026 - 5 ans

Période	Emprunt	CRD	Intérêt	mortissement	Annuité	Liquidé	Rembours.nt annuel prévu par contrat	Rembours.nt annuel anticipé suite perception FCTVA
2022-03	2- FCTVA repris sur 5ans	224 424,41	213,20	13 926,87	14 140,07	14 140,07		
2022-05	4- Trvx MdIM +locaux soc.	240 000,00	462,31	0,00	462,31	462,31		
2022-05	3- Trvx MdIM +locaux soc.	653 192,93	12 671,94	24 086,76	36 758,70	36 758,70		
2022-06	2- FCTVA repris sur 5ans	210 497,54	199,97	13 940,10	14 140,07	14 140,07		
2022-07	1- Trvx accueil conducteur et park	35 991,59	410,30	7 036,06	7 446,36	7 446,36	104 632,43	104 632,43
2022-08	4- Trvx MdIM +locaux soc.	240 000,00	477,90	0,00	477,90	477,90		
2022-09	2- FCTVA repris sur 5ans	196 557,32	186,73	13 953,34	14 140,07	14 140,07		
2022-11	4- Trvx MdIM +locaux soc.	240 000,00	477,90	2 448,98	2 926,88	2 926,88		
2022-12	2- FCTVA repris sur 5ans	182 603,98	173,47	13 966,60	14 140,07	14 140,07		
2023-02	4- Trvx MdIM +locaux soc.	237 551,02	473,02	2 448,98	2 922,00	2 922,00		
2023-03	2- FCTVA repris sur 5ans	168 637,38	160,21	13 979,86	14 140,07	14 140,07		
2023-05	4- Trvx MdIM +locaux soc.	235 102,04	452,88	2 448,98	2 901,86	2 901,86		
2023-05	3- Trvx MdIM +locaux soc.	629 106,17	12 204,66	24 554,04	36 758,70	36 758,70		
2023-06	2- FCTVA repris sur 5ans	154 657,44	146,92	13 993,15	14 140,07	14 140,07		
2023-07	1- Trvx accueil conducteur et park	28 955,53	330,09	7 116,27	7 446,36	7 446,36	112 408,82	112 408,82
2023-08	4- Trvx MdIM +locaux soc.	232 653,06	463,27	2 448,98	2 912,25	2 912,25		
2023-09	2- FCTVA repris sur 5ans	140 664,24	133,63	14 006,44	14 140,07	14 140,07		
2023-11	4- Trvx MdIM +locaux soc.	230 204,08	458,39	2 448,98	2 907,37	2 907,37		
2023-12	2- FCTVA repris sur 5ans	126 657,76	120,33	14 019,74	14 140,07	14 140,07		
2024-02	4- Trvx MdIM +locaux soc.	227 755,10	453,31	2 448,98	2 902,29	2 902,29		
2024-03	2- FCTVA repris sur 5ans	112 637,99	107,01	14 033,06	14 140,07	14 140,07		
2024-05	4- Trvx MdIM +locaux soc.	225 306,12	438,88	2 448,98	2 887,86	2 887,86		
2024-05	3- Trvx MdIM +locaux soc.	604 552,13	11 728,31	25 030,39	36 758,70	36 758,70		
2024-06	2- FCTVA repris sur 5ans	98 604,93	93,68	14 046,39	14 140,07	14 140,07		
2024-07	1- Trvx accueil conducteur et park	21 839,26	248,97	7 197,39	7 446,36	7 446,36	112 336,09	168 896,37
2024-08	4- Trvx MdIM +locaux soc.	222 857,14	443,76	2 448,98	2 892,74	2 892,74		
2024-09	2- FCTVA repris sur 5ans	84 558,55	80,33	14 059,74	14 140,07	14 140,07		
2024-11	4- Trvx MdIM +locaux soc.	220 408,16	438,88	2 448,98	2 887,86	2 887,86		
2024-12	2- FCTVA repris sur 5ans	70 498,85	66,97	14 073,10	14 140,07	14 140,07		
2025-02	4- Trvx MdIM +locaux soc.	217 959,18	434,01	2 448,98	2 882,99	2 882,99		
2025-03	2- FCTVA repris sur 5ans	56 425,81	53,60	14 086,47	14 140,07	14 140,07		
2025-05	4- Trvx MdIM +locaux soc.	215 510,20	415,14	2 448,98	2 864,12	2 864,12		
2025-05	3- Trvx MdIM +locaux soc.	579 521,74	11 242,72	25 515,98	36 758,70	36 758,70		
2025-06	2- FCTVA repris sur 5ans	42 339,42	40,22	14 099,85	14 140,07	14 140,07		
2025-07	1- Trvx accueil conducteur et park	14 641,87	166,92	7 279,44	7 446,36	7 446,36	112 254,04	55 693,76
2025-08	4- Trvx MdIM +locaux soc.	213 061,22	424,25	2 448,98	2 873,23	2 873,23		
2025-09	2- FCTVA repris sur 5ans	28 239,67	26,83	14 113,24	14 140,07	14 140,07		
2025-11	4- Trvx MdIM +locaux soc.	210 612,24	419,38	2 448,98	2 868,36	2 868,36		
2025-12	2- FCTVA repris sur 5ans	14 126,54	13,43	14 126,64	14 140,07	14 140,07		
2026-02	4- Trvx MdIM +locaux soc.	208 163,26	414,50	2 448,98	2 863,48	2 863,48		
2026-05	4- Trvx MdIM +locaux soc.	205 714,28	396,27	2 448,98	2 845,25	2 845,25		
2026-05	3- Trvx MdIM +locaux soc.	554 005,76	10 747,71	26 010,99	36 758,70	36 758,70		
2026-07	1- Trvx accueil conducteur et park	7 362,43	83,93	7 362,43	7 446,36	7 446,36	55 616,37	55 616,37
2026-08	4- Trvx MdIM +locaux soc.	203 265,30	404,75	2 448,98	2 853,73	2 853,73		
2026-11	4- Trvx MdIM +locaux soc.	200 816,32	399,87	2 448,98	2 848,85	2 848,85		
Total			70 000,75	427 247,00	497 247,75	497 247,75	497 247,75	497 247,75

SITCOME
RESTES A REALISER AU 31 DECEMBRE 2021
A reprendre en 2022

N° ARTICLE	LIBELLE	OBJET	DEPENSES	RECETTES
2135	Agencements et aménagements	Travaux intérieurs maison de la mobilité	23 800,00	
2183	Mobilier et matériel de bureau	Ordinateurs	42 000,00	
2184	Mobilier	Habillage des bus	23 200,00	
2313	Construction	Maison de la Mobilité	1 211 700,00	
1321	Subvention d'Etat	Contrat de Ruralité		289 700,00
		IDFM Maison de la mobilité		242 200,00
16412	Emprunt à taux fixe	Maison de la Mobilité		240 000,00
	TOTAL		1 300 700,00	771 900,00

M. Damien BUZZI :

Les investissements liés à la construction de notre Maison de la mobilité ont déjà été inscrits dans les budgets des années précédentes et ont fait l'objet d'un état des restes à réaliser qui sera repris au BS 2022 que nous voterons en septembre ou octobre.

Ces investissements ont été financés par les emprunts et subventions également inscrits en RAR ainsi que par de l'autofinancement ; les petits ajustements et nouveaux investissements (achat de vélos, mobilier, etc..) qui seront nécessaires seront autofinancés ou feront l'objet d'un nouvel emprunt qui sera inscrit au BP 2022.

RATIOS

M. Damien BUZZI :

Le ratio de solvabilité ou ratio de surendettement est légèrement élevé dans la mesure où les emprunts ont été importants mais nous allons rapidement récupérer le FCTVA et obtenir le versement de nos subventions.

RATIOS budgets 2022

Reste en capital au 31/12/2021 : 1 173 609€ :

- 35991€ pour l'emprunt de 70 00€ ; - 653 193€ pour l'emprunt de 700 000€ ; - 244 425€ pour l'emprunt de 280 000€ ; - 240 000€ pour l'emprunt de 240 000€

1- **Encours de dette par habitant** : indicateur permettant d'effectuer des comparaisons de l'encours de dette, avec d'autres collectivités, ou encore avec la moyenne de la strate démographique de la collectivité,

Encours de dette par habitant = encours total de la dette / population INSEE

1 173 609,00 / 45173 = 25,98

2. Le ratio de solvabilité

Encours total de la dette sur les produits de fonctionnement : ratio également appelé « ratio de surendettement », il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage. Encours de dette sur les produits de fonctionnement = encours de la dette sur/ recettes de fonctionnement. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement. Ce ratio ne doit théoriquement pas dépasser les 18 mois.

1 173 609,00 / 910 900,00 = 128,84% Soit 15 mois

4- La capacité de désendettement (autofinancement)

Encours total de la dette sur l'épargne brute : ratio également appelé capacité de désendettement, il mesure la capacité d'une collectivité à s'acquitter des charges de sa dette.

Ce ratio répond à la question suivante : En combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Le résultat est présenté en années. Capacité de désendettement = encours total de la dette / épargne brute.

Il permet de déterminer le temps théorique qu'il faudrait pour solder l'intégralité de la dette si on affectait la capacité d'autofinancement au remboursement de la dette en capital, le seuil à ne pas dépasser étant de 13 ans théoriquement.

1 173 609,00 / 91 300,00 = 12,9

Quels seuils de désendettement retenir ?

Le niveau d'endettement d'une collectivité est partiellement lié à la durée de vie des équipements financés en section d'investissement. Généralement, une collectivité cale la durée de ses emprunts sur la durée de vie de ses équipements. Une collectivité en phase d'investissement (et donc en phase d'endettement) aura tendance à avoir un ratio de capacité de désendettement se dégradant. Cela n'affectera pas sur le long terme la situation financière de la collectivité si elle ramène par la suite ce ratio à des niveaux convenables. C'est donc l'évolution de ce ratio qu'il faut regarder.

Par exemple, une collectivité ayant une capacité de désendettement de 9 ans paraît en bonne situation, mais si l'année précédente sa capacité de désendettement était de 6 années, alors la situation est peut-être déjà critique. Cette dégradation est trop rapide et il sera probablement très difficile d'inverser la tendance. D'autre part, une collectivité qui se maintient depuis plusieurs années avec une capacité de désendettement de 13 années par exemple, n'est pas forcément en mauvaise situation financière.

Il est paradoxalement plus dangereux d'avoir une capacité de désendettement en progression, quand bien même on serait au dessus des seuils d'alerte, que d'avoir une capacité de désendettement élevée mais stabilisée.

Evolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement entre 2012 et 2022

Dépenses et recettes de fonctionnement 2012-2022

Dépenses/recettes Fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses											
Chapitre 011	368 600	386 560	426 520	390 800	386 300	380 600	397 700	385 240	427 200	432 500	579 200
Chapitre 012	296 450	317 600	318 400	366 700	440 100	532 800	541 500	544 100	767 500	364 200	240 400
Chapitre 65	27 900	28 100	32 600	37 400	36 800	37 000	38 400	39 900	41 800	37 500	42 600
Chapitre 66	1 400	670	40		1 000	1 800	1 100	1 950	9 800	21 800	18 400
Chapitre 67 (siyonne)	35 600	25 760	42 620	105 500	191 600	251 200	257 500	252 110	352 700	70 580	0
Chapitre 022		2 000								5 000	
Chapitre 023 (vir invest)	8 800	6 500	17 380			1 200				61 300	
Chapitre 042 (68)	11 700	9 100	7 920	8 900	8 400	29 400	31 900	31 800	29 900	15 700	30 300
TOTAL	750 450	776 290	845 480	909 300	1 064 200	1 234 000	1 268 100	1 255 100	1 628 900	1 008 580	910 900
Recettes											
64	30 500	13 200			2 400	2 000	3 000			1 400	
chapitre 70 (SiYonne)	15 260	20 280	92 050	101 800	226 000	355 300	364 000	380 000	629 000	92 700	18 200
chapitre 73 (droits gare)	52 000	67 000	69 000	70 000	81 000	81 000	90 000	100 000	140 000	110 000	110 000
chapitre 74	648 790	673 610	682 130	735 200	754 800	795 700	811 100	774 800	859 600	804 480	782 700
chapitre 75	2 400	2 200	2 300	2 300				300	300		
chapitre 76											
chapitre 77	1 500										
chapitre 042											
chapitre 002											
TOTAL	750 450	776 290	845 480	909 300	1 064 200	1 234 000	1 268 100	1 255 100	1 628 900	1 008 580	910 900

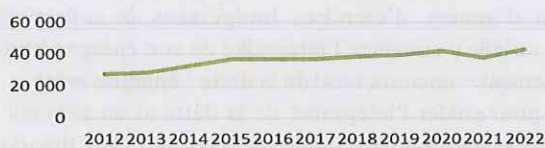
Chapitre 011- Charges courantes



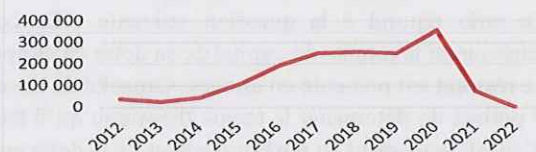
chapitre 012 - Personnel



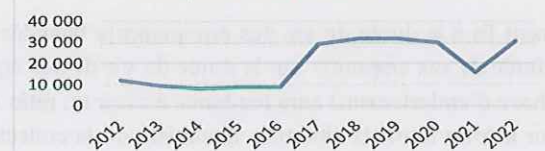
chapitre 65 - Elus-Extérieurs



chapitre 67 - SiYonne



Chapitre 042- Dotations



Chapitre 70 - SiYonne



chapitre 73 - Droits GARE



Chapitre 74 - Participations



Dépenses et recettes d' Investissement 2012-2022

Dépenses /recettes Investissement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses											
chapitre 10											
chapitre 16	12 500	13 100	13 700			7 000	6 800	6 900	30 400	44 500	89 400
chapitre 20	9 400		10 000		10 100						4 500
chapitre 21	6 000	5 000	5 300	12 980	85 500	13 500	23 000	48 000	26 000		
chapitre 23						976 200	500 000		300 000	100 200	90 000
chapitre 27											
chapitre 020							18 550				7 400
chapitre 040											
chapitre 041											
chapitre 001											
TOTAL	27 900	18 100	29 000	12 980	95 600	996 700	548 350	54 900	356 400	144 700	191 300
Recettes											
chapitre 10	7 400	2 500	3 700	4 080	200	16 100	18 600	23 100	26 500	35 500	61 000
chapitre 13						330 000				32 200	
chapitre 16					87 000	620 000	497 850		300 000		100 000
chapitre 21											
chapitre 021	8 800	6 500	17 380			1 200				61 300	
chapitre 040 (28)	11 700	9 100	7 920	8 900	8 400	29 400	31 900	31 800	29 900	15 700	30 300
chapitre 041											
chapitre 001											
TOTAL	27 900	18 100	29 000	12 980	95 600	996 700	548 350	54 900	356 400	144 700	191 300

Rapport sur la situation des collectivités territoriales en matière de développement durable

La loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 a introduit les articles L. 2311-1-1, L. 3311-2, L. 4310-1 dans le CGCT.

Ces derniers prévoient que les maires et présidents des collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants, présentent, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Le contexte sanitaire tout à fait exceptionnel nous engage à avoir une gestion prudente, une vision rationnelle.

En décembre 2021, d'après un sondage de l'INSEE, 56,9 % des entreprises dans l'industrie française estiment éprouver des difficultés en termes de recrutement.

Paradoxalement, les matériaux et matières premières connaissent une inflation importante qui est malheureusement répercutée sur les réhabilitations ou constructions et c'est d'ailleurs le cas pour les travaux réalisés sur notre maison de la mobilité.

M. Damien BUZZI :

Je vous avais également évoqué le contexte sanitaire lié au COVID.

Et puis désormais, il y a une forte hausse du prix du pétrole qui incite certains usagers à réfléchir pour modifier leur mobilité vers les réseaux de transport en commun ou l'auto partage qui sont sources d'économie et une piste actuelle de réflexion pour le sitcome, qui a réuni récemment sa commission développement du réseau.

D'autres s'orientent vers des mobilités douces avec des vélos ou des vélos électriques.

Le Sitcome organise la location de vélos, moyen de mobilité douce.

Entre les différentes périodes du Covid, les confinements, la mise en action du télétravail, cette activité a été mise en veille ; d'ailleurs les vélos qui étaient plutôt usagés font l'objet de prêts : À titre d'exemple, quelques-uns sont sur le site de formation des lieutenants de la police nationale à Cannes Écluse. Plutôt que de les laisser vieillir, il a été préféré de les mettre à la disposition d'organismes qui les utilisent.

Il y a une véritable recrudescence de l'utilisation du vélo pour les déplacements au quotidien ; c'est d'ailleurs le mode de mobilité de 4 % des Français même s'il est encore loin de la moyenne européenne qui est de 12 %.

Le vélo à assistance électrique (VAE) est le mode idéal pour se déplacer sur de courts trajets.

Il offre une flexibilité dans les déplacements sans subir les contraintes du trafic routier.

Économique et écologique, il permet également d'avoir une activité physique régulière.

M. Damien BUZZI :

Ainsi, dans le cadre de la mobilité douce, dans lequel veut s'inscrire le SITCOME, il est proposé d'acheter 5 vélos électriques, au prochain comité syndical avec de nouvelles tarifications pour la somme qui sera inscrite au budget primitif annexe « cartes SiYonne » 2022 de 5 000€, afin de permettre la mise en place d'un service de locations de vélos électriques, permettant aux usagers de pouvoir utiliser cette mobilité douce, dans le cadre des services rendus de la maison de la mobilité.

Il sera proposé, après avis favorable de la Trésorière, la création d'un service de régie, visant à définir la tarification, la mise en œuvre, les modalités de réservation et la distribution des vélos auprès de ceux qui en auront fait la demande.

Dans un rapport récent, puisqu'il date du 8 février, remis au ministre délégué chargé des transports de l'industrie, le député à l'origine de ce document appelle à renforcer les aides aux collectivités pour les infrastructures dans une logique de politique transport avec un objectif de 30 € par habitant/ par an de manière à rendre plus effective ces aides et en simplifiant et en clarifiant les dispositifs.

Île-de-France Mobilités, dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo dans toute la région, met en place une aide à l'achat pour différents types de vélos quel que soit le lieu de résidence en Île-de-France. Pour un vélo classique à assistance électrique, un vélo pliant avec ou sans assistance électrique, un vélo adapté permettant de répondre aux besoins de personnes en situation de handicap, Île-de-France Mobilités attribue une aide financière de 50 % maximum du prix d'achat TTC dans la limite de cinq cents euros et 1200 cents euros pour le vélo adapté. D'ailleurs, cette aide est cumulable avec les aides apportées par d'autres collectivités locales.

Parfois, les départements, les intercommunalités peuvent venir en aide avec, à la clé, un coût d'achat moindre pour l'utilisateur.

Pour information, toutefois, le département de Seine et Marne, malgré la déclinaison d'un plan vélo 2020-2029, n'a pas fait le choix d'offrir une subvention et l'axe de l'aide financière pour l'acquisition de vélo n'a pas été intégrée.

M. Damien BUZZI :

Voici donc ce rapport d'orientations budgétaires avec pour lignes directrices de ne pas augmenter les cotisations et même de les diminuer tout en utilisant les clés de répartition qui existent depuis la création de ce syndicat.

Pour synthétiser, nous avons une parité hommes-femmes dans le personnel, sans compter les 3 fonctionnaires qui seront sous la coupe financière du centre de gestion à partir d'avril prochain.

Le dossier de la maison de la mobilité est suivi d'une main de maître par notre ingénieur en chef Michel. Nous allons vous proposer de créer des partenariats pour valoriser différentes actions au sein de la maison de la mobilité, comme l'auto partage par exemple, où nous sommes pour l'instant dans l'attente de documents nous permettant d'analyser la fiabilité et la solidité des entreprises qui proposent ces services.

Nous aurons notre salle de réunion qui nous permettra de nous réunir, mais également la salle des pas perdus qui permettra aux usagers de parfaire leur mobilité, et nous allons créer des partenariats, n'est-ce pas Adeline, nous permettant de développer les services que nous offrirons dans cette maison de la mobilité.

Concernant le volet relationnel avec IDFM, j'ai encore écrit il y a quelques jours pour redéfinir le contenu de notre partenariat et tenter de négocier notre participation financière au déficit du réseau, les chiffres vous ayant été communiqués en début de ce rapport ; pour mémoire 300 000€ pour les lignes régulières et 150 000€ pour le TAD ; et une amélioration notoire du TAD.

Enfin et pour conclure, une meilleure utilisation des outils numériques et transfert d'informations aux élus et délégués que vous êtes grâce notamment aux newsletters et j'ai été ravi de constater que certains éléments avaient été repris sur certains sites de communes ou sur les réseaux sociaux ; je pense notamment sur les trotinettes électroniques et le rappel de consignes de sécurité.

Concernant le développement des missions de notre syndicat, j'ai évoqué la commission développement du réseau qui s'est réunie pour évaluer le dispositif de l'auto partage et nous reviendrons vers vous extrêmement rapidement pour vous proposer un service de mobilité lié ;

Après le transfert du TAD, pour rappel, les véhicules utilisés dans le cadre de ce service ont été vendus par le domaine et cette vente a permis une recette conséquente.

Par ailleurs, nous souhaitons proposer différents services comme le dépôt ou le retrait de colis facilitant ainsi le champ des possibles pour les usagers ou encore créer des partenariats pour valoriser différentes actions au sein de la maison de la mobilité.

Le Sitcome fait partie des 38 réseaux existants en Ile de France. La première année de mandature aura été une sorte de prise de position auprès de l'autorité régionale et l'on peut clairement dire qu'une écoute attentive et privilégiée aura permis au syndicat :

- D'obtenir une aide financière exceptionnelle supplémentaire de 105 000 €
- Une amélioration notoire en quelques jours du TAD.

Depuis le 31 janvier attendu par tous les élus du territoire grâce notamment à un fonctionnement calqué sur le dézonage comme pouvait le réaliser le Sitcome quand il organisait lui-même ce service, en régie ; c'est à dire que lorsque l'on a une réservation, un véhicule peut effectuer la course, puis une 2e réservation

puis une 3^e, en sachant que les TAD peuvent être effectués en mutualisant les services, nous avons donc un TAD adapté aux caractéristiques de notre territoire.

Alors qu'avec le système précédemment mis en place, les véhicules étaient bloqués chacun sur chacune de leurs zones, sans pouvoir mutualiser les services entre les zones ; nous avons réussi à mettre en place un TAD qui soit bien plus souple.

Enfin, un bus TAD garanti pour les derniers usagers qui arrivent en gare de Montereau au train de 20h13 avec la certitude que les usagers vont pouvoir rentrer chez eux avec le dernier train desservi, véhicule qui va attendre les usagers en gare, jusqu'à 20 min si le train a du retard ou encore une centrale de réservation à Montereau, avec un interlocuteur qui connaît bien notre région, du local et qui est en capacité de comprendre les besoins de nos usagers et administrés et de les aider sur le territoire pour la prise en compte de leur réservation.

Le dernier objectif est une ouverture à la discussion avec des élus d'autres territoires intercommunaux que le nôtre.

Débat d'Orientations Budgétaires

Le débat d'orientations budgétaires est une obligation légale pour les communes d'au moins 3500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, ainsi que dans les départements. (articles L 2312-1, L 5211-36 et L 3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans les deux mois précédant l'examen du budget, et ne pas avoir lieu :

- ni lors de la même séance que celle concernant le vote du budget ;
- ni lors d'une séance précédente, le même jour, celle du vote du budget (il doit se tenir dans un délai suffisant avant le vote du budget pour permettre aux élus de prendre connaissance, raisonnablement en amont, des éléments utiles au vote).

Une délibération de l'assemblée délibérante prend acte du débat d'orientations budgétaires.

Celle-ci doit faire l'objet d'un vote (L. 2312-1 du CGCT).

Par son vote, l'assemblée délibérante prend seulement acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires. En aucun cas, le vote n'a vocation à approuver les orientations proposées.

Le DOB doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle relative au budget (TA Montpellier, 11 octobre 1995, M.Bard c/Commune de Bédarieux).

Le débat d'orientations budgétaires est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

M. Damien BUZZI :

Voilà, je vais clore cette présentation du rapport d'orientations budgétaires en vous cédant la parole pour d'éventuelles questions.

Avez-vous des questions ou des interrogations ?

M. Christophe FAGIS :

Les questions sont-elles uniquement sur le débat d'orientations budgétaires ou bien pouvons-nous vous poser d'autres questions sur d'autres sujets ?

M. Damien BUZZI :
Oui, uniquement sur le débat d'orientations budgétaires.

...le Président attend quelques minutes...

Mme Mélanie MAIROT :
Je voulais savoir si les taux d'intérêt avaient été renégociés, récemment ? car nous, nous avons renégocié nos emprunts, et nous avons gagné des années de remboursement. Est-ce que cela a été une chose faite ?

M. Michel DALIBON :
Je crois que nous avons emprunté à 0,79%.

Mme Mélanie MAIROT :
Ah oui effectivement ...

M. Michel DALIBON :
*Ce sont des taux très peu élevés, c'est un emprunt qui a été effectué auprès du Crédit Agricole, et le précédent avait été établi auprès de la caisse d'épargne avec un taux fixe avoisinant les 1,2%.
 Ce sont des taux relativement bas avec des périodes de remboursement sur 25 ans, en fixe avec des indemnités linéaires, mis à part l'emprunt qui était destiné à rembourser le FCTVA.
 Cet emprunt avait été contracté à l'origine pour 2 ans, puisque les travaux devaient se terminer en 2019, les travaux ayant été engagés en 2018, nous aurions dû percevoir le FCTVA au plus tard en 2020.
 Mais, vu les retards qui ont été apportés à cette construction, nous avons donc prorogé cet emprunt ; d'ailleurs nous avons fait un avenant et nous vous l'avons présenté en délibération, et nous l'avons prolongé de 5 ans c'est à dire avec un remboursement jusqu'en 2026, mais que nous rembourserons par anticipation dès que nous aurons reçu le FCTVA correspondant.*

Mme Mélanie MAIROT :
Est-ce que nous sommes sur du taux fixe, ce ne sont pas des taux variables ?

M. Michel DALIBON :
*Non les taux sont tellement faibles que nous avons bien évidemment pris des emprunts avec des taux fixes.
 Nous n'aurons donc pas de mauvaises surprises pour les années à venir.
 De toute façon, je pense que nous avons des taux euribor négatifs, et dans ces cas-là les taux d'intérêt sont même parfois négatifs.
 Nous avons privilégié les taux fixes car les taux restent tout de même extrêmement faibles.... enfin jusqu'à aujourd'hui...*

Mme Mélanie MAIROT et M. Damien BUZZI :
Oui, effectivement, les taux risquent de remonter rapidement au regard des circonstances et de ce qui se passe en Russie en ce moment.

...le Président attend quelques minutes supplémentaires...

M. Damien BUZZI :
*...Plus aucune question sur ce rapport d'orientations budgétaires.
 Je vous propose donc de l'approuver.
 Qui est contre ? ... qui s'abstient... ?
 Personne....
 Ce rapport d'orientations budgétaires est donc approuvé à l'unanimité.*

Je tenais à vous indiquer que notre prochain comité syndical qui approuvera les budgets aura lieu le 6 avril à 19h.

La commune de Salins souhaitant nous accueillir pour notre prochaine réunion nous permettra donc de voter les budgets.

La séance est close à 20h00.

Compte rendu approuvé en séance du 6 avril 2022.

Signature M, secrétaire de séance, M. Patrick CHON.

